

PV du Conseil Municipal du 17 décembre 2024

20h en salle du Conseil à MAISSE

Présents : Mesdames et Messieurs, LENGLET Jean-Marc, PIERROTTET Christine, CHAILLOU Patrick, MOULINOX Stéphanie, PONAMAN Rudy, CHANCLUD Aline, DUPERRIER Xavier, RAYMOND Laurent, ANNE Brigitte, JINGEOT Nathalie, SOIGNON Grégory, COURBON Aurélie, MERCIER Eric.

Absents :

BOURET Yoan,
LECOMTE Laetitia,
JINGEOT Gilles, pouvoir à Nathalie JINGEOT
DAMIDE Cécile, pouvoir à Rudy PONAMAN,
LEGRAND Pascal, pouvoir à Patrick CHAILLOU,
DUPERRIER Elodie, pouvoir à Xavier DUPERRIER,
DUPERCHE Claude,
WOZNIAK Sandrine,
CHARBONNIER Sébastien,
REDONNET Denise, pouvoir à Stéphanie MOULINOX.

Le président de la séance est Jean-Marc LENGLET, Maire.

Le quorum est atteint.

Les secrétaires de séance sont :

- Madame Aurélie COURBON
- Monsieur Xavier DUPERRIER

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2024 ;
- ✓ Autorisation d'engagement de 25% des crédits d'investissement ;
- ✓ Validation du Plan Communal de Sauvegarde ;
- ✓ Convention d'occupation du domaine privé communal pour une association de Karting (parcelle AN0559) ;
- ✓ Achat d'un véhicule Kangoo électrique ;
- ✓ Convention d'utilisation de l'école Pomme de Pin pour la garderie maternelle ;
- ✓ Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SMOYS ;
- ✓ Désignation des délégués au SIARCE – EPSE ;
- ✓ Répartition du produit des concessions cimetières (abrogation de la délibération du 24/04/2001) ;
- ✓ Convention d'occupation du domaine public pour le Food Truck Mik'Angels ;

- ✓ Participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents communaux ;
- ✓ Convention relative à la mise à disposition d'agents du CIG Grande Couronne pour une mission d'archivage ;
- ✓ Adoption du Règlement du marché communal ;
- ✓ Prestations de services MOE avec la société CECOTECH ;
- ✓ Subvention exceptionnelle à l'association Maisteria ;
- ✓ Renouvellement du contrat de fourniture d'électricité pour les bâtiments communaux ;
- ✓ Renouvellement du contrat de fourniture d'électricité pour l'éclairage public ;
- ✓ Conseil Municipal Jeunes – Création ;
- ✓ Conseil Municipal Jeunes – Règlement intérieur ;
- ✓ Mise en place de la plateforme *Voisins vigilants et solidaires* ;
- ✓ Tarifs de location du Centre culturel ;
- ✓ Questions diverses.

Procès-verbal des échanges

Jean-Marc LENGLET : Il est 20h01. La séance est enregistrée afin de permettre d'établir le procès-verbal. Merci à toutes et tous d'être présents. Merci au public.

✓ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 03 octobre 2024 ;**

Jean-Marc LENGLET : Y-a-t-il des conseillers qui ont des remarques ou des questions sur ce compte-rendu ? C'est Cécile DAMIDE et Xavier DUPERRIER qui ont relu ce procès-verbal. Je les remercie.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Autorisation d'engagement de 25% des crédits d'investissement ;**

Jean-Marc LENGLET : L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'au vote du budget primitif (BP), l'ordonnateur (maire ou président) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le montant éligible à prendre en compte correspond à :

- la somme des crédits ouverts à la section d'investissement du budget primitif N-1 (BP), des budgets supplémentaires (BS) et des décisions modificatives (DM) prises au cours de l'année écoulée
- déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports et des dépenses imprévues (article L.2322-2 du CGCT)
- avant application d'un ratio maximal autorisé de 25%.

La délibération doit préciser le montant et l'affectation des crédits par chapitre.

Assiette éligible 1 564 176,13 €

Application des 25% sur l'assiette 380 425,80 €

Répartition proposée :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles 15 000 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 365 425,80 €

Jean-Marc LENGLET : Est-ce que vous avez des questions sur ces 25% ?

Laurent RAYMOND : Je croyais que c'était 25% d'un investissement et non 25% du total de l'assiette.

Christine PIERROTTET : C'est comme l'année dernière.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Validation du Plan Communal de Sauvegarde ;**

Jean-Marc LENGLET : Un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est un document établi par une commune pour organiser les moyens humains et matériels nécessaires à la gestion des crises majeures (catastrophes naturelles, accidents, etc.), en assurant la protection des populations et la coordination des secours. Il doit être validé par le conseil municipal. Cette validation engage la commune à sa mise en œuvre en cas de besoin. Elle permet également de garantir une approbation officielle des élus et

d'assurer que le PCS est intégré dans les actions de prévention et de gestion des risques au niveau local.

Le PCS est ensuite transmis à la préfecture pour information et archivage, afin qu'il puisse être intégré dans les dispositifs de gestion des crises à l'échelle départementale.

On a travaillé avec Patrick CHAILLOU il y a déjà quelque temps sur ce plan. Souvenez-vous, on avait même effectué un exercice. Ce plan a été retravaillé.

Il est important d'avoir des partenaires sur la commune que l'on puisse solliciter en cas de crise, notamment pour mettre à disposition de la commune certains matériels. Je dois dire que, lors du dernier exercice, tout le monde a joué le jeu.

Patrick CHAILLOU : Notre commune est soumise au PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) et à ce titre, elle doit avoir un PCS. La préfecture nous demande de mettre à jour le PCS à minima une fois par an. Notamment pour mettre à jour les coordonnées et les listings. On a intégré les points de mesures du niveau de l'Essonne. Les services techniques ont posé des réglettes. Elles sont inscrites sur une carte et cela donne aussi les points de référence de la hauteur de l'eau.

A la Mairie, on a aussi installé une solution de bascule vers une alimentation secourue. Ainsi, s'il y a une coupure de courant, la mairie est protégée et autonome avec un groupe électrogène.

Le PCS a également été mis en œuvre à l'occasion des chutes de neiges. On a ainsi pu voir qu'on avait bien des lits pour coucher les personnes.

Le document PCS est à disposition à la fois par informatique et aussi dans le bureau de l'ASVP dans la boîte PCS.

Jean-Marc LENGLET : Du matériel a été acheté : onduleurs, gilets, tableaux, plans. Ce PCS nous a également permis de faire un point sur les personnes à risque, vulnérables ou isolées. Les fichiers sont dorénavant à jour.

Patrick CHAILLOU : C'est aussi valable en cas de forte chaleur.

Brigitte ANNE : Les fichiers sont mis à jour au fil de l'eau ?

Patrick CHAILLOU : Oui. Dès qu'on a une information, on met à jour les fichiers. C'est la version informatique qui est la plus à jour.

Patrick CHAILLOU : On essaiera de refaire un exercice au printemps.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Convention d'occupation du domaine privé communal pour une association de Karting (parcelle AN0559) ;**

Jean-Marc LENGLET : Il s'agit d'une parcelle à la gare à côté de la voie SNCF et des services techniques. Actuellement, ce terrain est inoccupé. L'association Karting Thiais s'est proposée de mettre en place un circuit de karting électrique sur ce terrain. Peu de bruit et pas de pollution.

La mise à disposition du terrain serait gratuite moyennant une convention à signer avec la commune. Il y aurait du karting pour les adultes, les adolescents et les enfants. Il y aura des trottinettes électriques. Des challenges vont être organisés. Les Maissois pourront participer gratuitement. L'un des prix envisagés pour les gagnants serait un week-end sur le circuit Carole à Tremblay-en-France offert par l'association. On est en train de regarder si on fait le circuit en bitume ou en terre. Nous souhaitons le faire agréer par la Préfecture. Il pourra ainsi servir de base *Sécurité Routière* pour les enfants.

Il y a aussi un but social, car le garage attenant pourra prendre des stagiaires maissois pour leur apprendre la mécanique et leur faire passer le permis de conduire.

L'association Karting Thiais participera également aux événements communaux.

Brigitte ANNE : Qui va décider du revêtement ?

Jean-Marc LENGLET : La décision n'est pas encore prise. Je dois voir avec la préfecture et la CC2V. Un revêtement perméable laissera passer l'eau, mais c'est plus couteux. Il y a aussi la possibilité de faire le circuit en terre battue. La Préfecture devra passer pour valider le terrain pour qu'on puisse faire de la prévention routière avec les écoles du sud de l'Essonne.

Laurent RAYMOND : Pourquoi la CC2V ?

Christine PIERROTTET : Car il y a besoin de déposer un permis d'aménager pour le terrain.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Achat d'un véhicule Kangoo électrique ;**

Jean-Marc LENGLET : Jusqu'à 16h cet après-midi, on pensait pouvoir bénéficier d'une prime écologique de 9 000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique. Mais l'Etat vient de faire supprimer cette prime. Néanmoins, le Kangoo actuel n'est pas passé au contrôle technique. Il y a énormément de travaux à faire dessus. Il est urgent de faire quelque chose. Il est intéressant de passer à l'électrique d'autant que le SMOYS va mettre gracieusement à la disposition de la commune une borne de recherche installée aux Services Techniques.

L'électrique est d'autant plus intéressant que les agents ne font pas beaucoup de kilomètres avec. A contrario, on a acheté il y a 2 ou 3 ans un véhicule diesel AdBlue. Ce dernier n'aime pas du tout les faibles kilométrages.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Convention d'utilisation de l'école Pomme de Pin pour la garderie maternelle ;**

Jean-Marc LENGLET : Je laisse la parole à Stéphanie MOULINOUX.

Stéphanie MOULINOUX : Aujourd'hui, le centre de loisirs en pré et post scolaire est saturé. Il y a des enfants sur liste d'attente. Une des solutions est d'accueillir ces enfants à l'école maternelle.

Il y a besoin de créer un accueil de loisirs pour les maternelles car le centre de loisirs de l'école la Girafe ne permet plus de répondre à la demande (en augmentation cette année).

Le SIVUEMPP et la Mairie de Maisse se sont donc mis d'accord pour que les enfants de maternel soient accueillis à l'école Pomme de Pin. Quelques travaux ont été faits.

Les services départementaux ont donné leur accord pour 50 enfants. Le Conseil Municipal doit entériner la convention qui régit les modalités d'occupation des locaux. Un règlement intérieur a également été établi. L'évolution de notre démographie devra être surveillée.

Brigitte ANNE : Est-ce qu'il faut recruter du personnel ? S'il y a plus d'enfants, cela veut dire plus de personnel.

Stéphanie MOULINOUX : Non, on divise le personnel actuel. On a un vivier de contractuels avec la CC2V. Pour l'instant, il n'y a pas lieu de recruter davantage, mais il le faudra si le nombre d'enfants dépasse les taux d'encadrement. Le problème ne venait pas du nombre d'animateurs, mais de la surface des locaux qui était insuffisante.

DGS : Cette convention va également passer en Conseil syndical du SIVUEMPP qui se réunit demain soir.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SMOYS ;**

Jean-Marc LENGLET : Le SMOYS est une entité du SIARCE. Le SMOYS gère notamment nos bornes électriques.

- 1 titulaire : Patrick CHAILLOU
- 1 suppléant : Rudy PONAMAN

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Désignation des délégués au SIARCE – EPSE ;**

Jean-Marc LENGLET : Pareil, il faut désigner 2 délégués au SIARCE – EPSE. Nous avons deux volontaires :

- 1 titulaire : Patrick CHAILLOU
- 1 suppléant : Rudy PONAMAN

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Répartition du produit des concessions cimetières (abrogation de la délibération du 24/04/2001) ;**

Jean-Marc LENGLET : La délibération du 24/04/2001 prévoyait que le produit des concessions cimetières soit réparti entre la commune et le CCAS : 1/3 CCAS – 2/3 Commune. La loi n° 96-142 du 21 février 1996, relative à la réforme des CCAS, a supprimé l'obligation pour les communes de reverser une partie du produit des concessions des cimetières au CCAS. Les produits des concessions des cimetières peuvent donc être entièrement affectés au budget de la commune, sans obligation de reversement au CCAS. Cela donne à la commune une plus grande flexibilité dans l'utilisation des recettes provenant des concessions. C'est aussi plus simple comptablement.

L'attribution annuelle au CCAS compensera « *le manque à gagner* » pour le CCAS.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Convention d'occupation du domaine public pour le Food Truck Mik'Angels ;**

Jean-Marc LENGLET : Mme SCHIESARO a sollicité la commune pour installer son Food-Truck de spécialités américaines. Il stationne le mardi soir sur la place du Jeu de Paume de 19h à 22h. Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de pouvoir lui facturer l'emplacement. Il est proposé au Conseil Municipal de voter un tarif de 50 euros à l'année.

Pour votre information, les premiers tests marchent bien. Les Maissois sont contents.

Rudy PONAMAN : Précisons que c'est le même tarif que pour le Food Truck italien qui stationne à la Gare.

Jean-Marc LENGLET : Le Food truck italien est là également le mardi soir. Mais ils ne se font pas concurrence car ils ne vendent pas la même chose.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents communaux ;**

Jean-Marc LENGLET : Jusqu'à aujourd'hui, la participation de la commune était de 5 euros par mois et par agent. La législation change au 1^{er} janvier. Nous devons être à minima à 7 euros. Je trouve ça minimaliste. Donc, on a eu une première réunion avec les adjoints. On en a rediscuté en pré-conseil. Il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 40 euros par mois et par agent. C'est une protection en cas de maladie ou de blessures graves pour nos agents. C'est un forfait pour chaque

employé, par rapport à sa cotisation mensuelle. C'est une garantie liée à l'incapacité de travail, l'invalidité et le décès.

Brigitte ANNE : Quelle est la répercussion pour les employés communaux ?

Jean-Marc LENGLET : Pour un agent qui, selon son salaire, cotise chaque mois à hauteur de 80 ou 120 euros, la commune prend en charge 40 euros, contre 5 euros précédemment.

Christine PIERROTTET : C'est la part communale/employeur.

DGS : Bien faire la distinction entre la mutuelle et la prévoyance. Ici, c'est la prévoyance. Dans les années à venir, on parlera de la mutuelle, car là aussi, l'Etat va demander une participation plus forte des employeurs publics.

Vote : Adopté à l'unanimité.

- ✓ **Convention relative à la mise à disposition d'agents du CIG Grande Couronne pour une mission d'archivage ;**

Jean-Marc LENGLET : Comme vous le savez, nous avons énormément d'archives au 2^{ème} étage de la Mairie. Il faut donc les trier, sans les sortir de la Mairie. La législation nous impose beaucoup de choses. Donc le CIG a du personnel adéquate pour faire ce tri. Comme cela coute cher, je vous propose de mettre une somme chaque année pendant 3 ans.

Il y a approximativement 95 mètres linéaires en comptant le « *grenier* » avec tout le reste (placard, armoire, coffre...).

Missions :

- Campagne d'éliminations dans le fond d'archives
- Classement de l'arriéré : 95 ml
- Réalisation d'instruments de recherche
- Mise en place d'une procédure d'archivage et de consultation pour les agents

Année d'exécution	Durée (jours)	Coût annuel	Programme
2025	15	4 920 €	Campagne d'élimination globale sur tout le fonds - Prise en charge des archives contemporaines - Sensibilisation des services
2026	15	4 920 €	- Prise en charge des archives contemporaines et de l'arriéré - Eliminations réglementaires - Récolement réglementaire dans le cadre des élections municipales
2027	15	4 920 €	- Prise en charge des archives contemporaines et de l'arriéré - Eliminations réglementaires

Pour les 3 années : 14 760 € HT (revalorisation chaque année). Le CIG n'est pas assujetti à la TVA.

Laurent RAYMOND : Au bout des trois ans, est-ce que l'archivage sera terminé ?

Jean-Marc LENGLET : Pas sûr, il sera bien avancé.

Laurent RAYMOND : Je crains que cela nous amène dans des dépenses assez colossales.

Christine PIERROTTET : On va déjà voir ce que donne la première année.

Laurent RAYMOND : Je comprends que l'on remonte aux années 60. S'il faut tout numériser, cela va coûter cher.

Jean-Marc LENGLET : Pour l'instant, on fait un tri car il y a des choses qui doivent être archivées, mais il y a aussi des documents qui n'ont pas lieu d'être archivés et qui prennent de la place pour rien. C'est pourquoi on prend un personnel qualifié pour faire ce tri. Quand le tri aura été fait, cela divisera sûrement par deux les volumes stockés là-haut. Certaines archives pourront être transférées à Chamarande (les archives départementales), d'autres qui resteront ici et que l'on pourra peut-être numériser.

Brigitte ANNE : Est-ce que le personnel communal est bien informé sur les procédures d'archivage ?

Jean-Marc LENGLET : Il y a deux temps : il y a l'archivage dont on vient de parler. Cela durera jusqu'en 2027. Ensuite on verra pour une numérisation. Il y aura aussi des formations avec les agents communaux pour les former à l'usage du logiciel de numérisation.

Brigitte ANNE : Oui, mais entre 2025 et 2027 ?

Christine PIERROTET : Si vous regardez bien, dans les missions du CIG, il y a une sensibilisation aux procédures d'archivage, et ce, dès la première année. Les agents communaux devront apprendre à traiter leurs archives correctement.

Patrick CHAILLOU : Aujourd'hui, on stocke tout, ce qui n'est pas normal.

Laurent RAYMOND : C'est important de respecter les procédures dès maintenant pour éviter un travail sans fin.

Jean-Marc LENGLET : Effectivement, là-haut, il y a eu des modes de classement par année, des modes de classement par thématique, et tout cela se mélange.

Patrick CHAILLOU : Il y a aussi eu des dégâts à cause des fuites dans le toit de la mairie.

Laurent RAYMOND : Peut-être même des documents qui ont disparu.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Adoption du Règlement du marché communal ;**

Jean-Marc LENGLET : Nous avons un marché à MAISSE. Il n'y a pas de règlement. Du coup, on a fait un règlement. Notre DGS l'a transmis à la Fédération Nationale des Marchés de France qui nous a fait une réponse. Cela a permis de se rendre compte qu'il y a moult obligations à respecter et des interdictions. Je vous rappelle aussi que pour toucher les droits de place par le régisseur, il faut un règlement. Pour augmenter le tarif du droit de place, il faut un règlement. Pour pouvoir interdire quelque chose, il faut un règlement. Je suis allé voir les commerçants sur le marché. On va les recevoir un mercredi matin pour expliquer le nouveau règlement de marché. C'est important de se mettre en conformité. La commune a des obligations que j'ignorais, comme le ramassage des déchets, les poubelles, les horaires d'installation et de vente...

Les objectifs de ce règlement sont :

- **Encadrer l'organisation** : Le règlement du marché fixe les jours, horaires et emplacements, assurant une gestion fluide et ordonnée.
- **Attribuer les emplacements** : Il définit les règles d'attribution des places pour garantir l'équité entre les commerçants.
- **Respecter les obligations** : Il impose des règles d'hygiène, de sécurité et de propreté aux commerçants pour un marché harmonieux.

- **Garantir le bon fonctionnement** : Des contrôles et des sanctions sont prévus pour veiller au respect des règles et à la sécurité de tous.

Vous avez toutes et tous reçu le projet du nouveau règlement de marché. On a pris en compte les quelques remarques. Ce règlement a le mérite d'exister.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Christine PIERROTTET : La semaine de Noël, le marché tombe le 25 décembre, il y aura deux commerçants (fromager et fruit et légumes) qui seront là le 24 décembre. Le marché est donc avancé d'un jour. Et pas de marché la semaine du 31 décembre.

✓ **Prestations de services MOE avec la société CECOTECH ;**

Jean-Marc LENGLET : Le cabinet CECOTECH est le cabinet d'étude qui accompagne la commune pour le suivi des travaux de voirie. La somme a augmenté pour 2025 car il y aura plus de travaux que les autres années et des travaux un peu plus lourds. Comme CECOTECH est payée au pourcentage, cela augmente l'enveloppe à payer.

Le coût est de 21 180 € TTC pour 2025.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Brigitte ANNE : Il y a eu un marché ?

Jean-Marc LENGLET : Oui, bien sûr, il y a 2 ans.

✓ **Subvention exceptionnelle à l'association Maisteria ;**

Rudy PONAMAN : Il s'agit d'une association récente qui est sur la commune depuis octobre 2024. L'association a des projets pour 2025 et demande à la commune un coup de main : une subvention exceptionnelle de 800 euros pour mener à bien ses projets.

C'est une association qui fait des animations sur le thème du Moyen-Age. Ils proposent des jeux de rôle. Ils vont participer à tous les événements de la commune. Ils ont été présents à la Foire Sainte Catherine.

Christine PIERROTTET : Tous les mercredis à partir de 18h, ils sont au centre culturel. Ils répètent des combats d'épée avec leurs adhérents.

Jean-Marc LENGLET : S'agissant d'une association naissante sur la commune, ils s'engagent à travailler avec la commune sur les manifestations communales et, pour cela, on peut peut-être les aider.

Christine PIERROTTET : Ils ont aussi l'ambition de faire un gros événement sur le thème du Moyen-Age sur la commune qui réunirait d'autres associations d'autres villes comme Provins. Peut-être aux Journées du Patrimoine.

Rudy PONAMAN : Moi, j'é mets un avis favorable, mais il faut que tout le monde soit d'accord.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Renouvellement du contrat de fourniture d'électricité pour les bâtiments communaux ;**

Jean-Marc LENGLET : Vous vous souvenez que cet été, on avait rencontré des difficultés pour le renouvellement d'un contrat d'électricité, car les devis des fournisseurs ne sont valables que quelques heures. Il fallait appeler tout le monde en urgence pour obtenir une délibération.

Notre contrat d'électricité C5 (Compte de facturation : 4333225868) arrive à terme le 15 janvier 2025. Cela comprend les bâtiments communaux hors centre culturel (C4). On a demandé à EDF des devis, que l'on n'a pas obtenu. Car, pour moi, ce sont les moins chers.

Pour éviter des délais trop courts, le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer le devis économiquement le plus intéressant dans la limite de 40 000 € HT.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Renouvellement du contrat de fourniture d'électricité pour l'éclairage public ;**

Jean-Marc LENGLET : Cela concerne l'éclairage public sur la voirie. Notre contrat d'électricité C5 (Compte de facturation : 4333225868) arrive à terme le 15 janvier 2025.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer le devis économiquement le plus intéressant dans la limite de 40 000 € HT.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Conseil Municipal Jeunes – Création ;**

Jean-Marc LENGLET : J'ai souhaité la création d'un conseil municipal des Jeunes sur la commune. Il y a eu beaucoup de candidatures. On a fait le point ce matin. Il faut néanmoins une délibération pour la création du CMJ.

DGS : Comme le CMJ est une émanation du Conseil Municipal « adulte », il faut une délibération de ce dernier acceptant la création du CMJ. Le CMJ est une instance consultative.

Brigitte ANNE : Il se réunit avant le Conseil Municipal ?

Rudy PONAMAM : Le CMJ aura ses propres thèmes de travail et ses propres dates de réunion. Le Conseil Municipal débâtera des projets proposés par le CMJ.

Jean-Marc LENGLET : Le CMJ fera des commissions de travail. Xavier DUPERRIER et Rudy PONAMAM sont les référents pour le CMJ. En lien avec la directrice de l'école primaire La Girafe. Les membres du CMJ vont du CM1 à la 5^{ème} au collège de Milly-La-Forêt.

On a regardé les professions de foi. Certains ont même fait des affiches. C'était très intéressant. Les jeunes sont pleins de bonne volonté et ont pleins d'idées. On va afficher demain sur des grilles d'exposition les professions de foi sous le préau couvert de l'école. Chaque enfant pourra ainsi lire les professions de foi. Ensuite, on va installer les isolements dans la salle du conseil pour la bonne organisation des élections, comme « *pour les grands* ». Quand les élections auront eu lieu, on organisera une réunion avec les enfants élus et leurs parents pour les mettre à l'aise et leur expliquer leur rôle. Les jeunes élus seront invités à la cérémonie des vœux en janvier.

Xavier DUPERRIER : Il est aussi question d'un budget alloué par le Conseil Municipal.

Jean-Marc LENGLET : Les projets du CMJ concernent bien sûr l'école, mais aussi l'EPHAD, l'environnement, les incivilités... Ils ont déjà beaucoup travaillé. Je souhaite bon courage à Rudy et Xavier. J'aimerais bien que chaque enfant ait un référent élu. Cela les aidera à s'intégrer. Ils auront quelqu'un vers qui se tourner si le jeune a des questions. Ils sont 12 au total. 10 primaires et 2 collégiens.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Conseil Municipal Jeunes – Règlement intérieur ;**

Jean-Marc LENGLET : Il faut aussi une délibération pour le règlement intérieur du CMJ. Il vous a été transmis par mail.

Le règlement intérieur définit l'organisation du CMJ :

- Objectifs : Apprentissage de la citoyenneté et gestion de projets concrets. Et impliquer les jeunes dans la démocratie locale et la vie de la commune.
- Composition : 12 membres élus (CM1 à 5^{ème}).

- Mandat : 2 ans.
- Élections : Candidatures, campagnes, vote à bulletin secret.
- Séances plénières : Tous les 2 mois pour débattre et valider des actions.
- Rôles : Réalisation de projets pour l'école et la commune.
- Projets : Collaboration avec élus, associations et acteurs locaux.
- Parents : Soutien logistique et accompagnement.
- Moyens : Salle, matériel, autofinancement possible.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Jean-Marc LENGLET : Sachez aussi que nous réfléchissons actuellement à un Conseil Municipal des Sages.

✓ **Mise en place de la plateforme « *Voisins vigilants et solidaires* » ;**

Jean-Marc LENGLET : Il existe déjà au niveau national le dispositif *Voisins Vigilants* animé par la Gendarmerie Nationale, mais la Municipalité n'a pas la visualisation de ce qui se passe.

La plateforme « *Voisins vigilants et solidaires* », c'est une société, avec un site internet où les habitants s'inscrivent et sont identifiés. C'est toujours en lien avec la Gendarmerie. La commune peut ainsi intervenir plus rapidement.

L'objectif est de renforcer la sécurité et la solidarité entre voisins.

Avantages :

- Sécurité : Signalement rapide des comportements suspects.
- Cohésion : Amélioration des relations de voisinage.
- Communication : Alertes en temps réel via SMS et emails.

Le coût est de 12 000 € TTC pour 3 ans au budget Investissement (compte 2051).

Une fois en place, il faudra faire appel à la population pour que les habitants s'inscrivent en masse à ce dispositif.

Patrick CHAILLOU : Cela permettra aussi de mettre un terme à des rumeurs, parfois infondées, via les réseaux sociaux.

Brigitte ANNE : Qui met les informations sur le site ?

Patrick CHAILLOU : Chaque inscrit peut publier. Et tous les voisins du secteur sont informés en direct. Il est aussi possible pour la commune de diffuser des informations.

Jean-Marc LENGLET : Cela permet de diffuser des informations précises, dans des secteurs précis. C'est sécurisant pour tout le monde. Il y a un modérateur sur la plateforme qui évite les fausses informations.

Patrick CHAILLOU : On n'est pas limité par le nombre de voisins. La société et la commune vérifient les inscriptions.

Brigitte ANNE : D'autres communes alentours ?

Jean-Marc LENGLET : Oui, énormément. Et dans les communes où la plateforme est bien animée, il y a une vraie baisse de la délinquance et des incivilités.

Jean-Marc LENGLET : Dans les 12000 euros, la société nous offre les panneaux d'entrée de ville, des kakémonos et des flyers de communication. Et la sécurité, cela n'a pas de prix.

Laurent RAYMOND : Je n'ai pas assez d'éléments pour donner un avis éclairé sur ce dossier. Je préfère m'abstenir. On aurait pu avoir un intervenant qui nous explique le dispositif.

Jean-Marc LENGLET : On a organisé une visioconférence où tous les élus étaient conviés, mais on était que 4 ou 5 autour de la table. Le DGS a refait une visioconférence en septembre. La documentation a été envoyée à chacun. Je pensais que tout le monde avait regardé. Si des élus ont des questions, on peut réorganiser une visio avec la société.

Vote : Adopté à la majorité (1 abstention, Laurent RAYMOND).

✓ **Tarifs de location du Centre culturel ;**

Christine PIERROTTET : Il est proposé au Conseil Municipal de garder les tarifs inchangés pour 2025/2026, à savoir :

	Association Maissoise dont le siège social est à Maisse	Association Maissoise dont le siège social est à Maisse	Particuliers Maissois, Extérieurs (Association, Entreprise...)
Grande Salle	Gratuit 1 fois par an (en dehors de la programmation culturelle, sportive et festive de la ville)	250 €	600 €
Petite Salle	Gratuit 1 fois par an (en dehors de la programmation culturelle, sportive et festive de la ville)	150 €	300 €
Forfait Ménage	100 € ou forfait SESAME	100 € ou forfait SESAME	100 € ou forfait SESAME

Xavier DUPERRIER : Les tarifs sont bien pour le week-end ?

Christine PIERROTTET : C'est pour un événement sur une journée, mais, en général, on remet les clés en amont et on les récupère le dimanche ou le lundi selon les cas. Cela laisse le temps de préparer la salle et surtout de faire le ménage.

Brigitte ANNE : Cela a rapporté combien en 2024 ?

Christine PIERROTTET : Zéro.

Patrick CHAILLOU : C'est vrai que les salles ont essentiellement été prises par les associations. Et on est contraint par le calendrier déjà très chargé du centre culturel par toutes les animations qui s'y déroulent. La salle n'est pas souvent disponible le week-end.

Christine PIERROTTET : J'ai essentiellement eu des demandes pour des mariages. Mais comme il y a un arrêté de fermeture à 1h du matin (pour les nuisances), cela n'est pas adapté pour des mariages. En revanche, pour 2025, j'ai déjà une option en janvier, 2 journées en septembre, 1 soirée en novembre.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Questions diverses.**

Jean-Marc LENGLET : Avant les questions diverses, j'ai des informations à vous donner :

- Vous savez que l'on est en train de discuter avec la SNCF pour l'acquisition d'une parcelle à la gare au niveau des anciens silos. On a fait un courrier à la SNCF. Faute de réponse, j'ai sollicité Monsieur DELAHAYE, sénateur, qui a écrit lui-même à la SNCF, et on a enfin obtenu une réponse. La SNCF a bien pris en considération notre dossier. On avance. Si on arrive à faire l'acquisition de ces verrues sur la commune, cela nous permettra enfin d'agrandir le parking de la gare.

- Le SMOYS : on avait fait une demande pour des actions à destination du jeune public. On a reçu un courrier pour nous dire que, pour 2024/2025, 2 classes de Maisse sont sélectionnées au programme WATTY.
- Une subvention départementale de 1 300 euros pour l'aide à l'investissement culturel au profit de la médiathèque communale.
- Une subvention de l'Etat de 60 000 euros pour les aménagements de sécurité Rue de la Conciergerie et Rue de la République.

Patrick CHAILLOU : Nous avons dorénavant 2 bornes de recharge électrique qui fonctionnent rue de la Ferté-Alais. Nous avons eu quelques stationnements de véhicules non électriques sur ces bornes, mais le montant de l'amende devrait dissuader les prochains contrevenants.

Pour le parking de la gare, un gros travail a été fait cet été pour matérialiser les places. Pendant 15 jours, il a fallu faire un peu la police, depuis, c'est rentré dans l'ordre. Il est souhaitable que la SNCF nous donne la deuxième partie du parking pour qu'on puisse l'aménager.

Rudy PONAMAN : Et les bus scolaires respectent bien la rotation pour la sécurité des enfants notamment.

Stéphanie MOULINOUX : Le père Noël est passé aujourd'hui à l'école maternelle. Lundi, il y a eu le spectacle pour les enfants.

Brigitte ANNE : Quand est-ce qu'on aura le budget consolidé 2024 ?

DGS : Quand l'année sera terminée et que les comptes seront arrêtés.

Jean-Marc LENGLET : Le paiement des factures (les mandats) a été arrêté hier. On va faire des réunions préparatoires au budget 2025 avant d'avoir le budget réalisé 2024.

Aline CHANCLUD : Jeudi dernier, c'était le repas des anciens. 160 personnes, en augmentation par rapport à l'année dernière.

Jean-Marc LENGLET : Avec de bons retours tant au niveau du repas que du spectacle.

Patrick CHAILLOU : Il y a beaucoup de communes où c'est soit le repas, soit une sortie ou un colis et à partir de 75 ans. A MAISSE, je crois qu'on a eu un bon repas et un bon colis.

Grégory SOIGNON : Je voulais dire qu'il y a beaucoup de grandes villes qui n'en font pas autant qu'à MAISSE. Et je parle de villes de 80 000 habitants.

Laurent RAYMOND : Il y a des petits villages qui sont très animés.

Je remercie le public présent et les élus pour ce Conseil Municipal. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21h10.

Signatures :

Jean-Marc LENGLET
Maire de MAISSE

Aurélien COURBON
Secrétaire de séance

Xavier DUPERRIER
Secrétaire de séance

